

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2009

Présidente : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membre : M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Christo SABEV, Hüseyin TEMEL, Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Alain ERETZIAN, Mme Louise REY, M. Karel STUDER, Mme Nathalie VERGAIN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Christo SABEV
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission de l'environnement et développement durable –
Séance du 11 décembre 2008 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
Commission des travaux et constructions – Séances des 8 janvier et 5 février 2009 –
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 12 janvier 2009
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

Parc Chuit – Aménagement et réfection des collecteurs		
Crédit d'investissement (Fr. 910'000.--)	<u>p. 564</u>	<u>Arrêté</u>
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 2 février 2009 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO**

a) Présentation du projet de rénovation du journal « Le Lancéen »		
b) Divers	<u>p. 568</u>	<u>Vote</u>
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 février 2009 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) TCOB – Réhabilitation des collecteurs EU-EP - Crédit d'investissement (Fr. 800'000.--)		
b) Divers	<u>p. 573</u>	<u>Arrêté</u>

Séance ordinaire du 26 février 2009

- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 février 2009 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 16 février 2009
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**
Ecole Cérésole – Restaurant scolaire – Crédit d'étude (Fr. 185'000.--) **p. 574 Arrêté**
- 11) **Commissions des finances et gestion des immeubles locatifs et des sports réunies –
Séance du 16 février 2009 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**
a) Lancy-Natation - Audition du nouveau comité **p. 575 Information**
b) Lancy-Natation - Octroi d'une aide financière de Fr. 230'000.-- **p. 577 Arrêté**
c) Divers
- 12) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 16 février 2009 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**
Quel montant de TVA payée par la Ville de Lancy ? **p. 580 Information**
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 4 et 20 février 2009 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
a) Présentation du plan localisé de quartier La Chapelle-les-Sciers **p. 580 Information**
b) Village du Grand-Lancy : quelles mesures de protection ? **p. 582 Résolution**
c) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 585**
- 15) Questions du public **---**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs et bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lancy de ce 26 février 2009.

Mes cordiales salutations à vous, cher public qui nous fait une fois encore l'honneur de sa présence, à mes chères et chers collègues du Conseil municipal, à M. le Maire et MM. les Conseillers administratifs, à Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, à MM. les chefs de services communaux fidèles au poste, à Mme Augsburguer, notre secrétaire du Conseil, à M. Andrey qui nous permet d'illustrer de certains points, aux plumes genevoises et à notre brillant huissier.

Vous avez tous reçu notification de la modification de l'ordre du jour concernant l'assermentation d'un nouveau Conseiller. D'entente avec les personnes intéressées, je vais débiter cette séance en vous lisant la lettre reçue de M. Cyril Mizrahi datée du 8 février 2009 :

*« Concerne : Démission du Conseil municipal
Madame la Présidente, chère Anne-Claude, chères et chers collègues,
A la suite de mon élection à la Constituante genevoise et conformément aux règles du parti Socialiste genevois relatives au non cumul des mandats électifs, je suis au regret de vous communiquer ma démission du Conseil municipal.
Ma démission prendra effet au moment de la prestation de serment de mon ou ma remplaçant-e.
Vous remerciant d'avance d'accuser réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Anne-Claude, chères et chers collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués ».*

Nous prenons donc acte de cette démission, et je souhaite personnellement le plus grand succès à M. Mizrahi dans sa mission constituante, en réitérant en notre nom à tous notre fierté de compter l'un des nôtres dans ce grand défi. Je cède maintenant la parole à notre maire, M. Lance, qui souhaite dire quelques mots.

M. LANCE : Le Conseil administratif prend acte avec regret de la démission de M. Mizrahi de votre Conseil municipal qui perd un de ses membres les plus actifs.

Séance ordinaire du 26 février 2009

M. Mizrahi a été élu lors des dernières élections municipales en 2007 et a prêté serment le 4 juin 2007. Il a été vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire, membre de la Commission de l'administration, affaires économiques et communication et membre de la Commission des travaux et constructions.

Pendant ces 21 mois, M. Mizrahi a été un Conseiller municipal actif et dynamique. Ses interventions ont été souvent pertinentes et constructives. Il a été un très bon analyste lors de situations difficiles et agissant à bon escient. Il a toujours défendu l'intégration des personnes handicapées. Il a été fidèle à la doctrine de son parti.

Soyez assuré que le Conseil administratif fera son possible pour intégrer des personnes handicapées au sein de l'administration communale.

Nous sommes certains que vous avez toutes les qualités pour assumer avec succès votre nouvelle fonction de constituant au côté de notre ancien Conseiller administratif, M. Föllmi. Bonne continuation.

Je vous remercie et vous remets un petit souvenir de la Ville de Lancy pour ces 21 mois au sein de ce Conseil municipal, en vous remerciant encore une fois pour votre dévouement envers la collectivité.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Vous souhaitez également prendre la parole M. Mizrahi.

M. MIZRAHI : Monsieur le Maire, Mme la Présidente, MM. les Conseillers administratifs, chers collègues, Mesdames et Messieurs,
Merci. C'est en effet avec regrets, mais surtout avec reconnaissance que je souhaite aujourd'hui prendre congé de vous.

Un petit mot d'abord (dans l'ordre chronologique) pour le PS de Lancy, ma section, qui m'a accueilli, porté sur sa liste en 2007, ... puis, laissé partir... malgré quelques résistances... Merci camarades.

Reconnaissance pour les Lancéennes et Lancéens, bien évidemment, qui m'ont aussi accueilli et fait confiance en 2007 puis lors de l'élection de la Constituante, en 2008, même si, non, je ne suis pas un Lancéen pur sucre, je n'ai pas fait toute ma scolarité ici. Mais avec ce soutien, dans une ville où il fait bon vivre, je me suis rapidement enraciné, c'est ma nouvelle maison, je m'y sens bien. Merci.

Reconnaissance pour vous, chers collègues, avec qui j'ai croisé le fer et fait mes premières armes en politique institutionnelle dans cette enceinte pendant près de deux ans. Croiser le fer n'est peut-être pas le bon terme. Vous m'avez appris que la politique n'était pas uniquement faite de rapports de force, mais aussi et surtout d'échanges, de discussions, et souvent d'amitiés au-delà des clivages partisans. Le plus souvent, nous avons cherché ensemble, et parfois même trouvé, des solutions au-delà d'une logique de blocs figée, contrairement à ce que l'on observe souvent au niveau cantonal. Merci.

C'est cette dynamique constructive, ce respect de l'adversaire que je vous souhaite également pour l'avenir. Disagree without being disagreeable. Je me réjouis de retrouver cet esprit au sein de la Constituante.

La Constituante, c'est une chance et une aventure unique, même si les règles de mon parti, que je respecte, m'obligent à quitter ce Conseil pour la rejoindre. Nos travaux ont commencé sous les meilleurs auspices et j'attends avec impatience d'entrer dans le vif du sujet. J'y défendrai, notamment, un principe d'égalité qui m'est cher, comme vous le savez, mais également un service public fort et décentralisé, dans lequel la commune, la ville, doit avoir sa part. Et pour garantir que chaque commune puisse jouer son rôle à l'égard de ses administré-e-s dans le respect du principe d'égalité, je défendrai une péréquation réformée basée sur un taux d'imposition commun à l'ensemble du territoire.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Je suis convaincu que la commune joue et jouera un rôle central à l'avenir. C'est aussi pourquoi je souhaite maintenir un lien fort avec ma commune.

Vous le savez, certains thèmes me tiennent à cœur, vous les avez mentionnés, et la commune a une responsabilité à cet égard ; j'espère effectivement de tout cœur que mon départ ne signifie pas que ces questions seront oubliées. Je compte bien encore faire à ce sujet quelques propositions à mes futurs ex-collègues du groupe Socialiste, que je remercie au passage de m'avoir supporté durant ces deux ans, dans tous les sens du terme.

Je souhaite à M. Sabev, qui me succède, une cordiale bienvenue au sein de ce groupe et de notre Conseil, et me réjouis de vous retrouver après la séance pour le verre de l'amitié. Merci encore et à tout bientôt !

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Merci M. Mizrahi.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTO SABEV

Nous allons maintenant procéder à l'assermentation de son successeur. Je vous donne lecture de la lettre reçue du service des élections et des votations :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour faire suite à la démission du Conseil municipal de M. Cyril Mizrahi, je vous informe que M. Christo Sabev accepte le mandat de Conseiller municipal de la commune de Lancy pour la législature 2007-2011.

En conséquence et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Je vous saurais gré d'informer le Département du territoire (DT) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Je vous prie d'agréer, etc. »

J'invite donc M. Sabev à se présenter devant nous et je prie l'assemblée, ainsi que le public, de se lever.

Bonsoir Monsieur, je vais vous lire la phrase de prestation de serment, à l'issue de laquelle, vous jurerez ou vous promettez en levant la main :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. SABEV : Je le promets.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Toutes mes félicitations, Monsieur, et bienvenue – ou plutôt bon retour - parmi cette assemblée, je vous invite maintenant à prendre votre place au sein de votre groupe.

Je vous informe enfin des personnes excusées ce soir, à savoir Mmes Claudine Corminboeuf, Louise Rey et Nathalie Vergain, ainsi que MM. Thierry Aeschbacher, Alain Eretzian et Karel Studer ; Mme Lucia Barbey est pour sa part annoncée en retard.

Nous allons maintenant reprendre notre ordre du jour normal.

Séance ordinaire du 26 février 2009**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. FAVRE : Je souhaiterais, au point 12), sous b) « Village du Grand-Lancy : quelles mesures de protection ? Que le vote soit transformé en une résolution sur la base du rapport qu'a présenté Mme Richert, où une option a été clairement définie par la Commission de l'aménagement du territoire. Cela permettrait ensuite d'aller de l'avant pour les autorités communales avec une résolution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition de résolution qui est présentée.

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée.

M. ANNEN : J'ai juste une petite remarque et une demande, au point 11), j'étais étonné de voir qu'une information faisait suite à une question d'un Conseiller municipal, à qui on a répondu en commission, apparaisse comme point à l'ordre du jour. Je suis d'avis, pour ma part, que des points tels que celui-ci n'ont pas à être dans une séance du Conseil municipal, cela n'amène rien. Donc je vous demande la possibilité d'annuler ce point de l'ordre du jour.

M. LANCE : Effectivement, c'est une question de M. Lussi, donc j'ai porté ce point à l'ordre du jour de la dernière Commission des finances, Mme Andrey, en particulier, a répondu à la question de M. Lussi. Je pense que c'est normal que ce point soit rapporté à ce Conseil municipal. Mais, c'est votre Conseil qui décide.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : On va donc passer au vote.

Cette proposition est refusée par 15 non - 8 oui et 4 abstentions.

Ce point est donc maintenu.

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2009

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Le procès-verbal est approuvé. Merci beaucoup à Mme Augsburgger pour sa rédaction.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu plusieurs courriers. Le premier concerne la course pédestre à travers le coteau de Bernex pour laquelle plusieurs Conseillers se sont déjà illustrés à plusieurs reprises avec brio. Je vous en lis la teneur :

« Concerne 32^{me} course pédestre « A travers le coteau » Bernex

Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des Conseillers » qui aura lieu le samedi 25 avril 2009 à 16.45 heures, dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ». C'est avec un grand plaisir que nous recevons vos inscriptions jusqu'au 18 avril 2009 au plus tard.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Nous vous faisons parvenir le règlement, un formulaire d'inscription et un bulletin de versement.

Le programme de la journée sera disponible prochainement sur notre site Internet www.bernex.ch.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous présentons, etc. ».

M. Zehfus, en sa qualité de président de la Commission des sports, a également reçu cette invitation et s'est proposé pour la coordination des inscriptions. Si vous êtes intéressé(e), je vous laisse donc le soin de vous enquêter auprès de lui des modalités d'inscription.

Par ailleurs, ma consoeur Leyla Ahmari, présidente du Conseil municipal de Vernier, nous a fait part d'une soirée organisée dans le cadre de la Journée internationale de la femme le lundi 9 mars 2009 à 20 heures, qui consiste en une table ronde publique intitulée « la vie communale et cantonale : Quel rôle pour les femmes ? ». Elle aura lieu à la Mairie de Vernier, à la salle du Conseil municipal, 2^{ème} étage, rue du Village 9 à Vernier village. S'il y a des collègues intéressées, je tiens volontiers le programme à disposition, également en fin de séance.

Et, enfin est arrivée ce jour, une lettre du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme qui nous informe d'un théâtre-forum, dont voici lecture :

Théâtre-forum : Agir pour prévenir le harcèlement sexuel

« Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal, Madame, Monsieur,

Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est un comportement importun qui n'est pas toujours traité avec la rigueur et la confidentialité requises.

Une enquête réalisée en 2007 par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) et le BFEG révèle que 28 % des femmes et 10 % des hommes se sont sentis sexuellement harcelés au cours de leur parcours professionnel.

Pour sensibiliser à la thématique, la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTI), sur impulsion du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE), et avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG), organise un théâtre forum sur le thème

« Agir pour prévenir le harcèlement sexuel ».

Le 24 mars prochain de 13.30 à 17.30 heures à l'Auditoire Forum Louis Ducor, SIG-Lignon, 2 Château-Bloc, le Lignon.

Nous espérons que cet événement répondra à vos interrogations concernant la lutte contre le harcèlement sexuel et nous réjouissons de votre participation à nos saynètes interactives.

Nous vous adressons, etc. »

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Tout d'abord, vous informer d'une rocade entre deux commissions au mois de mai, soit de fixer la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs le 11 mai et la Commission de l'administration, affaires économiques, communication le 18 mai.

Vous informer également que l'inauguration officielle de la nouvelle Maison de la Sécurité aura lieu le vendredi 4 septembre à 18.30 heures.

J'aimerais enfin répondre à M. Augsburger lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant le stationnement sauvage de la place du Château ainsi que sur les alentours de cette place, un total de 52 amendes d'ordre ont été apposées depuis le début de l'année (cela concerne aussi bien du stationnement sur le trottoir que sur la piste cyclable). Sur la place du Château, 6 véhicules ont été verbalisés pour non-respect du stationnement limité.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Concernant l'autre intervention de M. Augsburgers, je ne sais pas si je dois vous remercier pour votre travail d'archiviste, vous répondre ou réagir, en rappelant votre intervention, donc je cite : « J'aimerais que vous vous plongiez dans le procès-verbal d'une séance du 15 septembre 2001 où M. Lance se prononçait - je ne lirai pas les 4 pages - il terminait en ces termes au sujet du budget : « *si nous avons une certaine marge de manœuvre au niveau du budget des investissements, à travers lequel, nous pouvons retarder ou supprimer certains projets, il en n'est pas de même dans les dépenses de fonctionnement qui augmentent chaque année sous l'effet de boule de neige* ».

Oui, j'ai fait cette intervention et je peux vous la répéter aujourd'hui.... Toutefois, j'ai demandé à Mme Augsburgers de me ressortir tous les débats et votes des budgets des exercices 2000 à 2006 et je constate qu'à chaque fois, ces budgets ont été acceptés à l'unanimité, sauf en 2000, où les trois représentants du groupe Libéral avaient refusé le budget en question, ils étaient 3 à l'époque. Cela veut dire que depuis 2000 (je ne suis pas remonté plus loin dans le temps) et jusqu'en 2006, feu le groupe Radical a toujours accepté le budget communal, même avec cet effet « boule de neige » des dépenses de fonctionnement, inéluctables dans une commune comme Lancy. Malheureusement, j'ai l'impression que le mariage avec le groupe Libéral en 2007 a fait perdre aux rescapés du groupe Radical leur bon sens de parti centriste, leur esprit constructif a disparu, et je ne peux que le regretter.

M. RENEVEY : Une information. Le 4^{ème} tournoi de football des Elus communaux et cantonaux aura lieu le dimanche 7 juin. Celles et ceux qui sont intéressés par ce tournoi de football recevront quelques informations supplémentaires. L'heure du rendez-vous est à 09.30 heures pour le début à 10 heures. J'attends de nombreux candidats pour cette journée.

M. BAERTSCHI : Pas de communication.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 11 décembre 2008 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 8 janvier et 5 février 2009 -
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 12 janvier 2009 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**Parc Chuit - Aménagement et réfection des collecteurs
Crédit d'investissement (Fr. 910'000.--)**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La partie concernant les collecteurs a été traitée par la Commission des travaux et la commission n'a parlé que du réaménagement partiel de ce parc. Les commissaires ayant eu le temps de prendre connaissance du message ad'hoc, quelques questions ont été posées et les réponses sont les suivantes :

Séance ordinaire du 26 février 2009

- Le choix de cerisier pour la mise en place d'un verger provient du fait qu'il s'agit d'une plante robuste, demandant peu d'entretien et très appréciée par les oiseaux.
- S'il y a deux cheminements parallèles, dont un en bitume, c'est qu'il y avait probablement deux propriétés distinctes mais ces cheminements diffèrent.
- L'emplacement de la pétanque a été modifié mais ne pose pas de problème de sécurité même s'il se trouvera à proximité des jeux d'enfants.
- Une pataugeoire n'est pas prévue car ce genre d'installation se trouve toujours dans les périmètres bâtis et elle pourrait être utilisée par les chiens.
- La zone compensatoire pour les chiens est prévue à proximité du compostage.

Après ces délibérations, le Président lit l'arrêté et passe au vote. Résultat: 5 en faveur et 3 abstentions.

M. PERRENOUD présente le sujet : En préambule, M. Renevey explique que le message est déjà passé devant les Commissions des finances et de l'environnement et, comme il s'agit de collecteurs, il doit passer devant la Commission des travaux.

La Commission accueille M. Deschenaux du Service des parcs, promenades et maintenance, ainsi que M. Vuagnat du bureau BATEC.

Le parc Chuit n'étant pas doté d'un réseau d'écoulement des eaux claires (EC), le Service de la planification de l'eau, qui dépend de la Police des constructions, a mis en demeure notre commune de régler l'assainissement de ce réseau, inexistant à ce jour.

Les eaux claires des chéneaux, du bâtiment, des caniveaux et de la fontaine finissent dans le réseau des eaux usées (EU) et les eaux claires des cheminements s'écoulent à puits perdus.

Après un état de la situation des collecteurs existants, les conclusions de l'étude du bureau Batec sont les suivantes :

- Les eaux de surface du parc se déversent dans un puits perdu dont le couvercle se soulève quand il pleut, d'où fort danger, notamment pour les enfants.
- Le réseau d'évacuation des eaux claires de la place, situé au droit du mur de soutènement doit être refait à neuf.
- Une cheminée n'assure plus son rôle de stockage des eaux pluviales en période de pluie et son dimensionnement est inadapté.
- Les eaux doivent être évacuées depuis un collecteur et il faut créer un exutoire d'eaux claires.
- L'état des lieux met en évidence des dysfonctionnements pour l'évacuation des eaux claires sur la partie basse du parc

Deux variantes sont proposées pour la réalisation de ces travaux de drainage :

- Un raccordement vers le collecteur du Pont-Rouge, variante refusée par le Service des forêts en raison des arbres situés sur le parcours.
- Un raccordement vers le collecteur de la rampe Quidort, seule version retenue et chiffrée. M. Deschenaux précise que l'Etat ne participe pas aux frais, car il s'agit d'eau privée et qu'il n'y a aucune marge de manoeuvre. Il précise également que l'administration cantonale n'a pas donné de délai mais risque de tenir la commune à l'oeil à l'égard de cette problématique.

Après lecture de l'arrêté, celui-ci est accepté par 8 voix et 1 abstention.

Mme CASUTT présente le sujet : Suite à une intervention d'un commissaire sur l'éventuelle possibilité de raccorder le collecteur du côté du Port-Franc, nous auditionnons M. Planchamp des CFF (très déçu de ne pas pouvoir parler du futur enclenchement des CFF).

M. Planchamp explique que plusieurs projets sont à l'étude : CEVA, Sovalp, enclenchement de la Praille, transformation du réseau de la Plaine. Il ajoute que ces projets se dérouleront d'ici 2015. Il précise ensuite

Séance ordinaire du 26 février 2009

que la gare de la Praille est relativement importante pour les CFF qui doivent remplacer l'enclenchement, lequel date de 1963. Il précise que l'éclairage de la Praille sera refait et que des installations techniques ainsi qu'un bâtiment de service seront construits. Les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2010 pour se terminer en 2013. Il déclare encore que des plateformes seront construites entre le tunnel et le Pont-Rouge. Il évoque ensuite une canalisation longeant les voies en mentionnant que c'est cette installation que Lancy pourrait éventuellement utiliser. Les CFF ont construit ce collecteur en 1946 pour drainer l'eau du tunnel de la Bâtie. Il rappelle alors que si CEVA ne démarre pas, le projet sera remis en question.

Après plusieurs interventions, il nous est rappelé que la zone à traverser est en forêt, que nous avons une injonction de l'Etat de réaliser ces travaux avant 2 ans. Il apparaît que les diamètres des canalisations ne sont pas compatibles et qu'aucune économie ne semble pouvoir se faire.

Le Président craint de ce fait que cette solution ne puisse pas se réaliser et déclare alors qu'il semble cohérent d'abandonner cette idée. Il ajoute que le vote a déjà été fait lors de la dernière séance.

M. MATHIEU présente le sujet : Après le préavis favorable de la Commission de l'environnement et du développement durable et celui également positif de la Commission des travaux, la Commission des finances et immeubles locatifs devait se prononcer, les sommes prévues au budget des investissements étant largement dépassées.

Considérant :

- Que le dépassement est essentiellement dû à la création de collecteurs d'eau claire (Fr. 430'000.--), création demandée par le Service cantonal de la planification de l'eau.
- Que les derniers gros travaux au parc Chuit datent de 20 ans.
- Qu'aucune subvention cantonale n'est possible, le parc étant exclusivement communal.
- Qu'en cas de forte précipitation, les puits perdus pourraient déborder.

La Commission décide, malgré la volonté de quelques commissaires de reporter cette dépense en 2010, d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 910'000.-- par 6 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

M. GOLAY : Vu l'état du budget qui n'est pas merveilleux, vu les résultats que nous ne connaissons pas par rapport au référendum, je propose un amendement qui serait de séparer le réaménagement du parc Chuit et les travaux du collecteur.

Je pense que le collecteur est quelque chose qui est incontestable, on devra le faire de toute façon un jour, cela revient à Fr. 430'000.--. Je pense qu'on doit voter uniquement ce montant-là, plus la remise en état et refaire les réaménagements du parc Chuit plus tard. Personnellement, j'y suis allé il y a peu de temps, il n'y a rien qui m'a surpris. C'est un magnifique parc, et je pense qu'on peut reporter ce type de travaux ultérieurement pour attendre le résultat du vote. Je pense qu'on doit commencer à faire des économies, et je propose donc de séparer les deux choses. Je dépose un amendement pour la séparation de ces investissements.

M. ALONSO : Je rejoins mon collègue Golay, mais je pense par contre que s'il fallait faire des économies, il ne fallait pas lancer de référendum.

M. RENEVEY : Comme vous le savez, le référendum touche le budget de fonctionnement, il ne touche pas le budget des investissements, donc pour les investissements, cela ne change rien. Chaque investissement est indépendant du budget en tant que tel, puisque c'est vous qui votez systématiquement pour chacun de ces budgets d'investissements. Donc, je ne vois pas très bien le rapport.

Je trouve un peu dommage de considérer que ces parcs sont finalement quelque chose d'accessoire, puisqu'on est dans une commune qui se densifie. Les parcs sont considérés par la population comme quelque chose d'extrêmement important, et dans un cadre qui se densifie, cela est de plus en plus

Séance ordinaire du 26 février 2009

important. La plupart de ces parcs n'ont pas été modifiés ou rénovés depuis quasiment le moment où ils ont été créés, c'est-à-dire, à peu près 40 ans pour la plupart de ces parcs. Donc, il semble important, pour le Conseil administratif, et d'ailleurs aussi pour une bonne partie d'entre vous, puisqu'il y a eu très peu de refus sur les 4 commissions qui se sont prononcées, de dire qu'il semble important de rénover ces parcs, et c'est ce que nous faisons, avec le parc Emile-Dupont, le parc Chuit ou quelques autres par la suite.

A mon sens, au contraire, c'est quelque chose qu'il faut faire, ce d'autant plus que ce sont aussi des montants investis. Comme vous le savez, on parle du référendum, de la crise, c'est aussi une opportunité finalement de faire ces investissements et à travers ces investissements, de soutenir aussi l'économie locale.

M. GOLAY : Je ne veux pas prolonger par rapport à cette proposition. Il est clair que ce sont deux budgets qui sont différents, il y a des effets induits malgré tout, il n'y a qu'à regarder le peu d'investissements qui se passent sur le Canton, parce que ces investissements au niveau constructions ont été totalement plombés par rapport au budget de fonctionnement qui ne permettait plus du tout à un moment donné, d'aller au-delà de quelques dizaines de millions par année sur les budgets d'investissements.

Je pense qu'il y a d'autres priorités au niveau des constructions, que ce soient les écoles ou autres, à prendre peut-être plus au sérieux que de réaménager un parc qui, en l'état, peut attendre encore une année, deux ans, voire plus, même.

M. RENEVEY : M. David Hiler est venu à l'Association des communes genevoises pour présenter les perspectives financières et budgétaires, et il nous a exhortés à dépenser, parce qu'effectivement, en période de crise, comme vous le savez, ce sont aussi les collectivités qui peuvent jouer ce rôle-là. Donc, le Ministre des finances nous exhorte à faire ces dépenses.

M. LUSSI : Simplement, ajouter que nous allons abonder dans le sens présenté par le MCG. Comme il le dit, les écoulements sont indispensables, le réaménagement est souhaitable, mais peut être soumis à délai. Nous soutiendrons donc l'amendement.

M. FAVRE : Je suis très étonné que cela revienne en plénière. Pourquoi ne faites-vous pas de proposition en commission ? Je ne comprends pas. Quand le budget vous a été présenté au mois de novembre, on vous a demandé sur quels points vous vouliez économiser, la réponse a été : on verra. Si, sur chaque point que nous devons voter ce soir, on a le même discours, on ne peut pas fonctionner comme cela. En commission, que ce soit clair, on doit pouvoir discuter, avoir un débat d'une manière ouverte et calme, et non pas systématiquement en plénière. Il faut vraiment couper court à tout débat, qu'on puisse se rendre compte des incidences de vos décisions ou propositions. On n'a pas de plan, on ne voit rien, cela ne tient pas la route. Dorénavant, vos propositions d'économies, faites-les en commission. Cela arrangera tout le monde et cela évitera de s'affronter en plénière.

M. LANCE : Je voulais appuyer les propos de mon collègue Renevey. J'ai de la peine à comprendre la position soit de l'UDC, soit du MCG, en cette période de récession économique, alors que toutes les collectivités lancent des plans de relance de plusieurs millions, de plusieurs milliards de francs pour relancer l'économie, vous, vous nous dites, non, il ne faut surtout pas engager des investissements maintenant, parce que nous sommes dans une période budgétaire difficile.

La période budgétaire difficile, elle vient aussi évidemment de votre référendum qui est lancé et dont le peuple doit se prononcer le 17 mai, mais c'est surtout en période de récession économique, qu'il ne faut pas renoncer à des investissements. Cela fait travailler les entreprises, comme l'a dit M. Renevey, il y a certaines entreprises qui commencent à tirer la langue, qui n'arrivent plus à trouver de crédits, et je crois que, dans ces moments-là, c'est le rôle des collectivités d'investir au niveau de notre commune.

Séance ordinaire du 26 février 2009

M. BONFANTI : Pour rajouter une couche....., on a ce problème financier, on investit énormément, et de toute façon, ce sont des travaux qui devront être effectués, faisons-les maintenant qu'il y a des difficultés financières, plutôt que d'attendre.

M. ANNEN : J'abonde dans le sens du Conseil administratif, il faut investir et c'est pour cela que je soutiendrai l'amendement du MCG, car je pense qu'il y a des priorités qu'il faut définir et à mon avis, celle-ci est prioritaire et l'autre pas.

M. ALONSO : Nous voilà devant exactement ce qui s'appelle une minorité de blocage. Il n'y a aucune proposition, c'est dire non à tout et pour rien. Pourquoi, parce qu'on veut se faire voir. Alors, Messieurs les Conseillers municipaux Libéraux-Radicaux, UDC, MCG, soyez s'il vous plaît raisonnables, il y a des travaux qu'on ne fait pas aujourd'hui, on les fait le lendemain beaucoup plus chers. Alors, donc vos économies bonjour !

M. GOLAY : Je pense que c'est une mesure qui est tout à fait raisonnable. Mon collègue Annen l'a dit, c'est simplement une question de priorité. Sur le fond, bien sûr ce serait magnifique de réaménager ce parc avec ce qui est proposé, mais vous nous remercieriez certainement dans 2-3 ans par rapport à cette économie d'aujourd'hui pour peut-être un autre investissement beaucoup plus prioritaire et qui sera nécessaire et urgent pour la commune.

M. ALONSO : Vous auriez aimé gouverner Monsieur, Conseiller administratif, vous ne l'êtes pas.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition d'amendement consistant à séparer le crédit attribué à la réfection des collecteurs et à l'aménagement du parc.

L'amendement est rejeté par 16 non - 11 oui.

L'arrêté 7) est accepté par 16 oui - 8 non - 3 abstentions. (Voir Annexe).

8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION - Séance du 2 février 2009 - Rapporteur : M. Javier ALONSO

a) Présentation du projet de rénovation du journal « Le Lancéen »

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Lance explique que, comme convenu, il a été demandé aux représentants du Lancéen de participer à cette séance, suite au débat qui a eu lieu le 1er décembre 2008. En effet, lors de cette séance, la Commission de l'administration avait demandé que soit présenté le nouveau concept du Lancéen, puisqu'une augmentation de la subvention correspondant à Fr. 50'000.-- a été prévue au budget 2009.

Or, celle-ci peut être remise en cause avec le référendum abouti contre le budget 2009. L'objectif de cette séance est de donner des directions aux représentants du Lancéen afin qu'ils sachent comment s'orienter dans les prochains mois.

Présentation

Le Président de séance accueille M. Stéphane Lorenzini, président du journal « Le Lancéen », Mme Kaarina Lorenzini, rédactrice en chef, M. Raymond Solioz, représentant de l'Association des Intérêts du Petit-Lancy, M. Jean Cornut, président de l'Association des Intérêts du Grand-Lancy.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Un document présentant le fonctionnement du Lancéen, ainsi qu'un projet de rénovation du journal est distribué aux commissaires.

Faisant suite aux remarques exprimées sur le contenu et la présentation du journal, l'idée du projet est d'y répondre afin de faire évoluer le Lancéen en tenant compte de l'avis de la commune qui a une place à part entière dans l'association.

Il y a quelques mois, une demande d'avoir une place plus importante au sein du journal destinée à la présentation de sujets plus politiques avait été formulée. Afin d'y répondre, une proposition tendant à engager des journalistes indépendants a vu le jour mais ceci implique une augmentation du nombre de pages du journal, d'où la nécessité d'un budget plus important.

Un autre point évoqué consistait à donner la possibilité aux partis politiques de pouvoir présenter leur programme dans le journal. L'une des pistes serait de faire un numéro spécial consacré aux élections, ce qui permettrait à chaque parti, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Conseil municipal, de se présenter sous forme d'un article rédactionnel qu'il rédigerait.

Situation

Depuis quelques années, les responsables du Lancéen constatent une baisse systématique du volume publicitaire, de l'ordre de 15 %, ce qui met le journal dans une situation difficile.

Jusqu'à présent le journal a pu y faire face avec les provisions faites à travers des longues années d'une administration aussi rigoureuse qu'efficace mais, après plusieurs exercices déficitaires, le journal n'arrive plus à faire face à cette diminution des rentrées publicitaires.

Pour 2009, le volume publicitaire est identique à celui de l'année passée, il a été procédé au renouvellement des publicités, malgré le fait qu'un concurrent se soit installé sur la place de Lancy.

Discussion

Les commissaires demandent des précisions sur les montants figurant au budget et le coût du numéro spécial élections. Plusieurs pistes sont évoquées afin de financer ce numéro spécial.

Il est rappelé que le Lancéen est le journal des associations du Petit et du Grand-Lancy et ce dont il s'agit est de soutenir ou pas une initiative associative, citoyenne.

Des commissaires expriment leur regret de ne pas avoir un autre journal qui pourrait permettre aux différents partis politiques d'informer le public lancéen de leur travail.

Les propositions faites par les commissaires vont dans le sens de portraits de gens par parti, avec la volonté d'expliquer la politique menée par les différents partis à Lancy, mais d'éviter le débat politique, car le journal doit rester d'intérêt général.

Conclusion

Le consensus se fait en faveur d'un Lancéen rénové, avec une subvention de l'ordre de Fr. 150'000.--.

La Commission, à l'unanimité, prévise favorablement une augmentation de 50 % de la subvention du Lancéen, sous condition d'une évaluation durant une année.

M. AUGSBURGER : J'ai fait malheureusement une intervention un peu « bordélique » parce que je n'ai pas eu le temps, avec les recherches que j'ai dû faire, de préparer un texte écrit, cela va être un peu pénible.

Le mélange fait entre un journal d'association et un journal communal est inacceptable aujourd'hui. Pour remonter un peu, dans la séance du Conseil municipal du 20 mars 2003, M. Lance était alors président à votre place Madame, au point 11), page 1295, interpellation de groupes politiques au sujet du journal le

Séance ordinaire du 26 février 2009

Lancéen ». C'était alors Mme Bounous qui présentait le sujet. « *Il s'agit en effet, d'un journal privé, malgré les subventions accordées par la commune et qui ne reflète ni toutes les activités, ni les projets, ni les améliorations prévues par les autorités communales, ni les différentes sensibilités des partis qui composent la vie politique lancéenne* ». Les signataires, je vous laisserai le soin d'aller les rechercher, ces derniers « *veulent savoir si le Conseil administratif a autorisé cette publication, et demandent également une rectification lors du prochain numéro* ». Intervention de M. Cavaleri : « *Je voulais développer, les attendus de l'interpellation, puisque notre groupe est en partie à l'origine de cette interpellation. En jetant un coup d'œil attentif sur le titre du journal, ce que tout le monde ne fait pas, comme le montrent les études sérieuses en matière de médias, le lecteur est amené à se poser deux questions.*

1. *la Commune a-t-elle municipalisé le Lancéen ?* » Je vous passe quelques lignes. « *C'est la subvention exorbitante versée pour la page aseptisée que le journal lui accorde discrètement à la fin de chacun des neuf numéros. Il conclut que le journal appartient toujours aux Intérêts de Lancy, et ne comprend pas qu'il se pose en organe officiel de la Ville de Lancy ;*
2. *La Mairie a-t-elle été privatisée comme la poste, les Télécom, les CFF ou comme a failli l'être le marché de l'électricité ?* » C'est toujours M. Cavaleri qui parle.

« *Cela étant, le naïf lecteur que je suis se demande quelle mouche a piqué ceux qui se sont permis un tel écart par rapport à la vérité. Est-ce le cynisme de celui qui se dit que « plus c'est gros, mieux ça passe », ou est-ce le fruit d'une immaturité civique étonnante de la part du comité de rédaction ?* »

« *Je voudrais encore préciser que les modifications qui ont été apportées tant au niveau du titre qu'à l'intérieur ont été tout d'abord acceptées par les comités des associations d'Intérêts de Lancy, celui du Petit et celui du Grand-Lancy et également par le Conseil administratif dans sa séance du 11 février 2003. Pour l'instant, nous n'envisageons pas de modifier quoi que ce soit,* » c'est M. Föllmi qui parle.

En page 1297, M. Baertschi : « *il n'y a rien dans la loi qui interdise le débat, c'est notre seule autorité qui est bienveillante pour se poser la question, je demande que le débat soit ouvert* ». Là-dessus, beaucoup d'intervenants, dont M. Favre. Après, M. Baertschi, intervient aussi en disant « *que l'intervention de M. Cavaleri ne visait pas le groupe Démocrate-chrétien, mais que la remarque était symptomatique. J'ai pensé que M. Renevey président de la Commission de l'information, était au courant, que maintenant c'est le Lancéen qui est l'organe officiel de la commune de Lancy et bien, non, il m'a dit qu'il n'était pas au courant.* »

On passe à la séance du 26 février 2004, à nouveau, on nous présente les personnes reçues, M. et Mme Lorenzini, ces deux mêmes personnes ont également été reçues par le Conseil administratif afin d'octroyer une augmentation de leur subvention attribuée au journal, une aide qui passerait de Fr. 65'000.-- à Fr. 95'000.--.

Depuis 1997, une association s'est créée afin de rendre ce journal indépendant. Aujourd'hui, on nous répète que c'est un journal qui appartient aux associations. On nous demande d'augmenter à Fr. 150'000.- la subvention pour le journal. On nous dit : on a besoin de Fr. 18'000.-- de plus parce que les recettes de publicité ont baissé. Les recettes de publicité en 2008 étaient de Fr. 73'000.--, en 2009, de Fr. 70'000.--, d'après ce que nous a fourni le comité de rédaction.

Il est clair qu'au départ, on avait parlé dans une séance du 31 mars 2008 de faire un journal totalement indépendant, communal, sans publicité, de 36 pages qui aurait coûté environ Fr. 300'000.-- par an, c'est-à-dire Fr. 33'000.-- x 9 en gros. Cela n'a vraisemblablement pas plu à beaucoup de monde, ce que je comprends parfaitement, mais aucune autre piste n'a été étudiée. Aujourd'hui, un indépendant avec Fr. 100'000.-- + Fr. 70'000.-- de publicité pourrait faire un journal totalement indépendant.

Le fait que ce soient toujours les Intérêts de Lancy qui doivent tout gérer, alors qu'il n'y a rien des Intérêts de Lancy, c'est toujours le même journal qui fait la part belle en grande partie à des associations, mais surtout au Conseil administratif et à la culture. Personnellement, je crois qu'on a manqué une immense occasion de faire autre chose. Verser Fr. 10'000.-- aux associations pour qu'elles fassent leur journal, et

Séance ordinaire du 26 février 2009

et reprenons en main un journal communal qui ait de la « gueule ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Merci M. l'archiviste.

M. MATHIEU : Il y en a qui vivent dans le passé, alors on ne va pas discuter, et d'autres qui vivent dans l'avenir. On a vécu tout de même une commission où étaient présents les rédacteurs du Lancéen, les Intérêts du Petit-Lancy, les Intérêts du Grand-Lancy, on nous a expliqué que le Lancéen avait une ligne rédactionnelle avec les Intérêts du Grand-Lancy et du Petit-Lancy, les rédacteurs et également des membres du Conseil administratif selon les besoins. On a remarqué que tout le monde était d'accord autour d'un Lancéen rénové, comme cela a été dit par M. Alonso, évalué au bout d'une année parce qu'on sait très bien qu'on ne peut pas laisser aller comme cela une augmentation de la subvention de 150 % d'un coup. Il a bien été stipulé que tout l'argent, dont les Fr. 18'000.-- dont a parlé M. Augsburger, la Commission n'a pas pris la totalité en compte, puisque le Lancéen demandait, de tête je crois, Fr. 68'000.-- d'augmentation.

Où je suis très étonné, c'est que la proposition des Fr. 150'000.--, je ne vais pas vous dire d'où elle vient, tout le monde l'aura compris !

M. LUSSE : En effet, le sujet est vaste. En ce qui concerne notre groupe, cette solution n'a pas notre satisfaction totale, il s'agit simplement d'aller de l'avant et d'assurer, puisqu'un journal communal, tel que nous l'aurions souhaité, s'avère trop onéreux.

Il est certain que si, pour le moment, notre groupe se prononçait en faveur du vote, c'est avec cette immense condition qui a été rappelée, qu'on regarde ce qui se passe cette année, on vit dans une aide que j'appelle à géométrie variable, en fonction des résultats et de l'effet. En définitive, on nous demande beaucoup d'argent pour 4 pages pour que nous ayons droit, ou du moins, que ce qui se passe dans notre honorable assemblée, Madame, soit des fois reporté dans les pages du Lancéen, et cela s'arrête là.

Mme CASUTT : Je suis toujours un peu étonnée quand on nous dit qu'il faut faire des économies. On parle de faire un journal à Fr. 300'000.--, donc un journal communal à Fr. 300'000.--, dans 10 ans, il sera à Fr. 3 mios, on sait bien comme cela augmente quand c'est municipalisé. Je trouve que dans le Lancéen, toutes les associations de Lancy sont bien représentées. Je trouve que c'est important que les associations qui oeuvrent sur la commune, autant aux niveaux culturel, sportif ou social, puissent être représentées, avoir des pages qui parlent d'elles. Je pense que le Lancéen est un bon reflet de la commune. La Commune, ce n'est pas non plus que ce qui se passe au sein du Conseil municipal, les gens qui veulent vraiment savoir ce qui se passe au Conseil municipal, peuvent obtenir les procès-verbaux.

J'ai de la peine à comprendre votre attitude face au journal le Lancéen.

Mme MARCHIANDO : J'aimerais juste répondre à M. Augsburger. Dans les années qu'il a évoquées, il faut savoir que c'était M. Sprüngli qui était à la tête. Quand c'était M. Sprüngli qui était à la tête des Intérêts du Petit-Lancy, le parti Radical n'a jamais remis en cause la subvention qui était octroyée par la Ville de Lancy au journal du Lancéen. Et maintenant, vous voulez remettre cela en cause, cela m'étonne. D'autre part, les associations n'ont pas forcément les moyens de se faire entendre dans d'autres journaux, dans d'autres presses, c'est aussi par ce créneau-là, où elles peuvent se faire connaître par la population.

M. AUGSBURGER : J'ai deux réponses. J'aimerais d'abord répondre à M. Mathieu qui a extrêmement bien présidé la Commission de l'administration. J'ai fait la proposition de rester aux Fr. 150'000.-- proposés à cette commission, de façon à ce que le débat s'arrête, autrement, on serait encore dans la salle ce soir.

Ce que dit Mme Marchiando est totalement faux. Donnez-moi un seul montant de subvention qu'il y ait eu à l'époque pour le journal le Lancéen. Il n'y en avait pas, Mme Marchiando. Vous racontez n'importe quoi. Non, il n'y avait pas de subvention, renseignez-vous, et prouvez-le moi.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Ensuite, j'aimerais simplement vous rendre attentifs qu'aujourd'hui, il manque Fr. 18'000.-- en publicité, l'année prochaine, il manquera Fr. 50'000.--, et là, vous allez revoter un crédit. Faites très attention. Je ne serai plus là.

M. ANNEN : Juste pour revenir à ce que Mme Casutt disait, je crois qu'elle a encore une fois mal entendu ce que M. Lussi a dit, puisqu'il a dit qu'un journal communal serait trop onéreux, on n'a jamais parlé de Fr. 300'000.--.

Deuxième chose, revenir aussi sur la clairvoyance de Mme Casutt, qui vient de nous dire qu'en municipalisant les choses, on va avoir un chiffre multiplié par 10, vous avez une bonne expérience Mme Casutt, et je vous remercie de vos précisions.

M. ALONSO : Je trouve fantastique que mon collègue Augsburgger, fasse étalage de toutes les erreurs des autres, sauf les siennes. M. Augsburgger parle intempestivement d'une commission par exemple, parce qu'il trouve qu'un point n'était pas à l'ordre du jour, et à une autre commission avec de nouveaux points à l'ordre du jour, demandant à la commission de les traiter.

On est en pleine schizophrénie avec lui. Donc concrètement, je crois que ça ne vaut plus la peine de faire attention à ce Monsieur, parce que tout ce qui ressort de lui, ce sont des insultes, de la violence et de l'agressivité. Donc, pour nous, c'est clair, et pour toute la législature.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Ces échanges d'amabilité étant terminés, je l'espère, nous pouvons donc continuer.

M. LANCE : Je ne veux pas revenir en arrière dans le temps. J'aimerais quand même rappeler que la Commission de l'administration a traité durant 3 séances en 2008 et 2009 cette proposition d'un futur journal communal ou de conserver le Lancéen dans sa forme actuelle ou encore en le rénovant. Je m'étonne un peu que ce débat revienne encore une fois au Conseil municipal. Je comprends maintenant pourquoi M. Annen voulait supprimer le point 11) de l'ordre du jour, en prétendant qu'il n'apportait rien, car j'ai l'impression qu'avec ces débats, vous perdez encore plus de temps avec ce problème du Lancéen. Encore une fois, je crois que M. et Mme Lorenzini sont tout à fait d'accord de rester avec la forme actuelle. La proposition de rénovation avec un budget augmenté de Fr. 50'000.--, soit Fr. 150'000.-- semblait acquise par la commission, à vous de prendre la décision une fois pour toutes. Les responsables du Lancéen sont un peu ballottés depuis pratiquement une année en ne sachant pas dans quel sens aller.

Donc, si vous pouviez prendre une décision qui soit claire et nette ce soir, cela pourrait peut-être les arranger.

Vote accepté par 19 oui - 3 non - 7 abstentions.

b) Divers

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Lance donne lecture d'un courrier du mois de décembre 2008 du Département des institutions concernant la loi sur la nationalité genevoise.

Il donne lecture d'un deuxième courrier du Service de votations et élections concernant les listes des jurés 2010. Celles-ci devant être rendues avant le 6 avril 2009, la date de la prochaine séance de la Commission est fixée au 30 mars 2009, une date est fixée pour l'établir auparavant.

Il annonce une séance d'information en collaboration avec le département du DCTI aux commerçants qui sont situés le long de la route de Chancy, sur les travaux du tram, voire les demandes d'indemnités qu'ils pourraient déposer par rapport aux nuisances du chantier.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Un commissaire demande, par rapport à la location des locaux communaux, pour quelle raison la salle communale du Grand-Lancy n'était pas citée comme étant réservée le 30 janvier 2009 ?

Il demande également l'autorisation de parler du concours d'architecture pour le bâtiment administratif de la Ville de Lancy. Il y a eu une réunion le 28 janvier 2009 pour définir le cahier des charges pour l'envoi, dans un premier temps, d'une requête qui va être publiée et où les architectes pourront s'inscrire. Il n'y a pas eu beaucoup de modifications par rapport à ce que les architectes ont présenté, sauf que, en ce qui concerne le plan, comme il avait été dit en Commission des travaux et constructions que l'annexe de la maison Rapin allait être démolie. Il a été demandé que ladite annexe fasse aussi l'objet du concours, avec un réaménagement des zones « piétonnières » qui partent de l'entrée du parking de la maison Rapin jusqu'au bâtiment administratif actuel, de façon à ce que ce soit une vue complète du futur projet. M. Lance concède qu'il est tout à fait juste que le jury a proposé un élargissement du périmètre mais, au niveau des travaux à réaliser, on reste bien dans le périmètre du bâtiment administratif. Il s'agit simplement de donner des pistes aux futurs candidats architectes et non pas de tout réaménager.

Un autre commissaire soumet à la réflexion les trois éléments suivants :

- Il propose de réfléchir à la question, déjà évoquée entre autres à la Commission de l'environnement et développement durable, relative au volume et à la fréquence des envois postaux aux Conseillers municipaux. Ces derniers reçoivent fréquemment plusieurs enveloppes dans leur boîte aux lettres, qui ne sont pas toujours justifiées par leur degré d'urgence. Puis propose la variante de les notifier par e-mail.
- Il propose d'examiner, avec quelques personnes intéressées au niveau de l'administration, voire des Conseillers municipaux, comment fonctionner avec l'Intranet, afin de le rendre plus facile d'usage.
- Sur demande du Président de la commission et, suite à la dernière séance du Conseil municipal du 29 janvier 2009, il soulève la question relative au dilemme entre la confidentialité des débats à l'intérieur des commissions et la publicité des rapports qui sont établis au sein du Conseil municipal. Il faut préciser que M. le président a demandé de transmettre cette réflexion aux Conseillers municipaux, en pensant que cette problématique serait peut-être reprise lors d'une prochaine séance.

Le Président de la séance indique qu'il transmettra tout cela au Président de la commission. Ils verront ensemble comment organiser les choses, étant souligné que ce sont trois éléments pertinents.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 février 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT****a) TCOB - Réhabilitation des collecteurs EU-EP - Crédit d'investissement (Fr. 800'000.--)**
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey prend la parole et déclare qu'il s'agit de réhabiliter un certain nombre de collecteurs en profitant du chantier du TCOB. Certains travaux ne pourront plus, ou très difficilement être réalisés une fois les voies posées.

M. Kuonen prend la parole et mentionne que le réseau existant est en séparatif sur la route de Chancy. Il ajoute que les tuyaux sont anciens et en béton. Il précise que ce réseau présente un certain nombre de défauts auxquels il est nécessaire de remédier, notamment afin d'être en adéquation avec le plan général d'évacuation des eaux.

A la hauteur de Tivoli, sur St-Georges et aux Mouilles, il faut faire un gainage des tuyaux en béton, car ils présentent des signes d'usure et des pénétrations de racines. A la hauteur du chemin de Surville, il faut réaliser la mise en séparatif. A la hauteur du chemin des Erables, des attentes de raccordement sont prévues. Dans l'avenir, ce secteur en zone de développement va subir d'importantes modifications. Au

Séance ordinaire du 26 février 2009

niveau du chemin des Clochetons et place des Ormeaux, on raccordera les eaux usées non polluées au même réseau que le chemin de l'Epargne comme c'est déjà le cas pour les eaux polluées.

Il rappelle que cette étude a démarré il y a deux ans et a été intégrée dans le chantier du tram. Il ajoute que des appels d'offres ont déjà été faits. Il remarque qu'il a été nécessaire de batailler avec le DCTI puisque certains travaux relèvent de l'Etat.

Une commissaire rappelle que certains quartiers sont en zone de développement et se demande s'ils ont pensé à l'avenir. Pour le chemin des Mouilles, c'est Onex qui est responsable. Pour le chemin des Erables, les promoteurs auront l'obligation de se raccorder sur les antennes. Et au chemin de Surville, il faut attendre les nouveaux bâtiments avant de faire le nécessaire.

Le Président lit alors l'arrêté et passe au vote : En faveur : 8 voix - à l'unanimité.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Le Président déclare être allé voir les travaux du tennis des Fraisiers et il a constaté qu'il serait possible d'installer un second terrain de pétanque.

Il évoque ensuite l'immeuble des Courtilllets et remarque que les façades sont de moindre qualité lorsqu'il fait beau. Il se demande pourquoi installer un faux-plafond dans la rampe du garage. Il rappelle ensuite avoir donné des prospectus sur des circulateurs il y a une année et il constate que cela n'a pas été pris en considération.

Un commissaire signale que le toit de l'école du Bachet est une véritable patinoire. M. Côte répond que cela est logique, au vu des températures et que ça ne pose pas de problème.

Un commissaire déclare que le rouge Lego du bâtiment de la sécurité est de plus en plus proche à ce qui avait été montré en commission.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 5 février 2009 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 16 février 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

Ecole Cérésole - Restaurant scolaire - Crédit d'étude (Fr. 185'000.--)

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Renevey nous rappelle que le nombre d'enfants utilisant le restaurant scolaire est grandissant à l'école Cérésole, et les enfants du primaire vont manger à l'école du Petit-Lancy qui est actuellement saturée. Ce phénomène devrait s'accroître avec l'introduction de l'horaire continu. Il a été difficile de se décider sur l'implantation du bâtiment et les réflexions ont abouti à une solution dans la zone de verdure.

M. Côte mentionne qu'un architecte a été sollicité puisque la zone est sensible. Il mentionne toutefois qu'une dérogation serait accordée pour ce projet, compte tenu qu'il s'agit d'un service public.

Séance ordinaire du 26 février 2009

MM. Russbach et Chevalley, architectes, nous présentent le projet.

La surface de cet édifice sera de 200 m² et les utilisateurs entreront de front, par rapport à l'école. Ils précisent que les livraisons se feront par l'arrière afin d'éviter les conflits avec les enfants. Il est envisageable de séparer la pièce principale. Il n'y aura pas de jour sur l'arrière afin d'éviter les problèmes éventuels avec la villa voisine. Il existe une possibilité pour un passage couvert entre l'école et le restaurant en cas de pluie. Il ajoute que l'architecture respectera les bâtiments environnants en adoptant le béton. Il précise que l'intérieur sera totalement en bois avec une isolation.

Des options sont envisageables : toiture végétalisée, panneaux solaires, récupérateur d'eau. Ils pensent cependant qu'il convient d'approfondir l'étude, notamment à l'égard de l'école afin d'en connaître la production d'énergie.

Les commissaires se demandent si un bâtiment Minergie Plus est justifiable vu le peu d'heures d'utilisation. Il paraît difficile d'avoir des panneaux solaires sur une toiture végétalisée.

Il est souhaitable de pouvoir utiliser ces locaux pour d'autres activités, et éventuellement de pouvoir les agrandir.

Il y a une discussion sur les matériaux utilisés, une commissaire trouve le béton triste, mais ce matériau est finalement plus « développement durable » que le bois. Il est possible de faire du béton teinté et il y aura de grandes fenêtres qui laisseront voir le bois à l'intérieur. Le prix de la construction devrait être de Fr. 1 million.

Le Président lit ensuite l'arrêté et passe au vote. En faveur : 8 voix - à l'unanimité.

M. LUSSI présente le sujet : M. Renevey présente l'objet en rappelant le manque important de places dans la plupart de nos restaurants scolaires. Ils sont tous très fréquentés et certains sont à saturation.

C'est le cas pour les enfants des classes élémentaires de l'école Cérésole. Par manque de locaux disponibles, une nouvelle construction doit être envisagée. Ce restaurant pourra accueillir 60 élèves. La Commission des travaux et constructions a préavisé ce crédit favorablement à l'unanimité.

Le débat s'ouvre avec quelques questions de détail, le fond n'étant contesté par aucun groupe. Il est relevé que le message précise que la surface construite pourra aussi être destinée à d'autres activités.

M. Renevey répond que le projet devra étudier la disponibilité de surfaces modulables, ceci pour les futurs besoins scolaires ou parascolaires, notamment par le fait que le restaurant devra pouvoir être divisé en deux parties.

Après lecture de l'arrêté, le crédit d'étude de Fr. 185'000.-- pour le restaurant scolaire de Cérésole est préavisé favorablement à l'unanimité.

L'arrêté 10) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

11. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS ET DES SPORTS REUNIES Séance du 16 février 2009 - Rapporteur : M. Patrick LUSSI

a) Lancy-Natation - Audition du nouveau comité

=====

Séance ordinaire du 26 février 2009

M. LUSSI présente le sujet : A titre préliminaire, j'ai tenté de faire un rapport qui tient déjà compte des remarques que vous entendrez dans les Divers prochainement, en respectant la confidentialité de certains points.

M. Renevey précise que, suite à la dernière Commission des sports où la présentation d'une expertise de la comptabilité de ce club a suscité rumeurs et questions, il a été décidé d'entendre le nouveau comité du Lancy-Natation en Commissions des Finances et des Sports réunies.

Le débat politique s'engage de suite, avant l'entrée du Comité Lancy-Natation. Bien des questions fusent sur la genèse des soucis financiers de ce club. Puis, sur l'abrupt changement de comité lors de l'assemblée générale du Lancy-Natation au printemps 2008 conduisant à la démission de son ancien Président.

Le détail peut être consulté dans le procès-verbal de la séance mais, par souci de clarté pour le public, les questions des commissaires demandaient des précisions en vue de pouvoir répondre aux interrogations suivantes :

- Est-il possible de décharger, sans autre forme d'enquête, le précédent comité du Lancy- Natation ?
- Le nouveau comité du Lancy-Natation a-t-il l'étoffe, les compétences et les moyens de redresser et de poursuivre l'activité du Lancy-Natation ?
- Quelles sont les demandes de dédommagement, authenticité et valeur, de l'ancien président démissionnaire et la position du nouveau comité à ces sujets ?

M. Renevey insiste sur le fait que les associations sportives sont indépendantes. Pour obtenir une subvention, elles donnent chaque année leurs comptes. Force est de constater que ce genre de gestion, sans aucun contrôle, en amont, d'organes de la commune engendre les dysfonctionnements à l'ordre du jour de cette commission.

Le nouveau comité entre et le Président accueille MM. Tschabuschnig, Président, Bongard, trésorier, Sormani, responsable de l'école de natation, Buchs, responsable de l'administration du club et du groupe compétition.

M. Tschabuschnig, après avoir présenté son comité, précise que "son nouveau comité" souhaite fournir un complément d'informations aux éléments déjà présentés en Commission des sports. Pour ceci, une note de synthèse a été établie et remise aux commissaires par la Mairie. Il est nécessaire que les commissaires comprennent exactement :

- la situation actuelle du club
- les perspectives, selon les décisions prises, positives ou négatives
- la volonté de s'affranchir de l'ancienne gestion du précédent comité
- la stratégie et les premières mesures mises en place pour redresser le club

Situation du Club :

Il est virtuellement en faillite, notamment par les factures impayées pour un montant de Fr. 150'000.--. A ceci s'ajoute une somme de Fr. 95'000.-- due à l'ancien Président.

Perspectives :

Sans l'aide communale, le club devra cesser son activité. Si la commune intervient financièrement pour régler le passif mentionné, la nouvelle équipe, après les modifications structurelles prévues, assure, pour le moins, la continuité des prestations de l'école de natation.

S'affranchir de l'ancienne gestion :

Sur ce sujet, après l'intervention de commissaires, le nouveau comité admet qu'une décharge des comptes pour l'exercice 2007-2008 doit être opérée. Il admet également que la Commune ne peut consentir à un effort financier si l'ensemble du contentieux avec l'ancien président n'est pas réglé.

Séance ordinaire du 26 février 2009*Stratégie et mesures pour le redressement :*

- Bénévolat de tous les membres du comité pour le moins jusqu'au rétablissement de la situation financière. Il est prévu un poste à temps partiel pour le secrétariat. La personne engagée ne fera pas partie du comité.
- L'accent principal sera porté sur les cours de l'école de natation. Actuellement, l'effectif est de 1600 enfants plus 400 adolescents et adultes qui participent aux cours. Un « tout-ménage » distribué fin 2008 a amené 250 inscriptions supplémentaires.
- Le budget "compétition" a été fortement réduit, notamment par le fait que les stages à l'extérieur ont été bloqués. Le poste sera essentiellement alimenté par les revenus générés par les manifestations organisées (exemple : prochains championnats romands).
- Toute la gestion du personnel moniteurs et entraîneurs est examinée. Toutes les corrections légales et contractuelles ont porté sur les différents statuts et obligations et sont en cours d'exécution et de normalisation.
- Un budget équilibré et légèrement excédentaire pour la saison 2008-2009. Il comporte Fr. 877'730.-- aux recettes et Fr. 866'559.-- aux dépenses, soit une balance positive de Fr. 11'171.--. Il est rappelé une balance négative de près de Fr. 300'000.-- pour l'exercice 2007-2008. Ce budget est réaliste et pourra être tenu selon ses auteurs.

Le nouveau comité réaffirme que ce qui vient d'être énoncé n'est réalisable que par un soutien financier de la Commune. Ils ont présenté une demande en ce sens. Ils admettent que les conditions énoncées par la commune (règlement intégral de l'ancien passif et du montant dû à l'ancien président, décharge donnée pour l'exercice comptable 2007-2008) sont incontournables à une subvention extraordinaire et à un prêt qui pourrait être accordé.

Notre Président de commission remercie le nouveau comité qui quitte la séance.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Brillante synthèse.

b) Lancy-Natation - Octroi d'une aide financière de Fr. 230'000.--

=====

M. LUSSI présente le sujet : Vous conviendrez, Chers collègues, que ce point est la finalité de ce que je viens de vous rapporter. Je résumerai nos délibérations sous deux axes d'interrogations majeures :

1. Devons-nous créer un "précédent" en participant au sauvetage financier d'un club à une telle hauteur ?
2. Le nouveau comité est-il crédible, sérieux et saura-t-il, avec notre aide, redresser le Lancy-Natation ?

Première interrogation :

Tous les groupes se rejoignent pour déclarer que l'école de natation est un réel besoin pour nos habitants et le nombre d'inscriptions, donc de participants est suffisamment éloquent. Nous devons trouver les solutions les plus adéquates pour que l'école de natation perdure. Les avis sont plus partagés quant au fait de maintenir un groupe de compétition visant l'élite mondiale.

Deuxième interrogation :

M. Lance explique que certaines zones d'ombre par rapport à l'ancien comité subsistent et que le contrôle de la comptabilité demandé (il ne s'agit pas d'un audit au sens propre du terme) n'a pas répondu à toutes les questions. Cependant, il estime, et le Conseil administratif le suit, que le sérieux et la stratégie présentés par le nouveau comité les ont convaincus. D'autre part, si le Conseil municipal accepte l'arrêté proposé, en plus des articles contraignants fixés dans le libellé, le Conseil administratif entend suivre de très près l'évolution de la situation au sein du Lancy-Natation.

Après lecture de l'arrêté proposé, il est demandé que soit ajoutées les conditions suivantes :

- Que la somme due à l'ancien président soit entièrement remboursée.
- Que toutes les factures, selon la liste présentée soient payées.

Séance ordinaire du 26 février 2009

- Que le nouveau comité accepte et donne décharge à l'ancien comité des comptes arrêtés au 31 août 2008.

Mis au vote, l'amendement du texte de l'arrêté, tel que proposé, est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 18 voix pour et 2 abstentions.

M. ZEHFUS : Nous allons devoir voter pour une subvention extraordinaire et un prêt destiné à assurer l'avenir d'un club important pour la vie associative communale.

Ce sujet a occupé la commission des sports que je préside à plusieurs reprises et j'ai fait l'objet de plusieurs remarques désagréables de la part de collègues du Conseil municipal, détractrices (détracteurs) du nouveau comité car je ne soutenais pas l'ancien comité.

Je me pose la question sur la gestion de ce club par l'ancien comité. Certes, le club avait été repris en main par le Président qui a démissionné il y a longtemps, alors qu'il se trouvait en situation difficile. Ce club est devenu un des fleurons de la vie associative de Lancy, il est vrai. Mais, naïvement, j'ai toujours pensé que l'engagement dans la vie associative faisait partie du bénévolat. Je suis tombé des nues en apprenant que l'ancien Président, que je pourrais qualifier de mégalomane, touchait un salaire, dont le dernier en date était très conséquent et que beaucoup d'entre nous ce soir n'auraient certainement pas refusé.

Je cite une citation de M. La Fontaine (Jean de) dans une fable citant une grenouille et un bovidé :

« Le monde est plein de gens qui ne sont plus sages

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs

Tout petit prince a ses ambassadeurs Tout marquis veut avoir des pages »

La gestion qui pourrait être qualifiée de désordonnée voire d'occulte, pourrait être constitutive d'infractions aux articles 140, voire 148 ou 149 du Code pénal suisse. Mais, en acceptant cet arrêté avec tous les amendements, on tourne une page pour le plus grand bien du club.

Le nouveau comité du Lancy-Natation a repris avec beaucoup d'enthousiasme la destinée de club sportif et je lui accorde toute ma confiance pour la bonne gestion de cette association.

Le week-end prochain - 28 février-1er mars - ce club organise les championnats romands d'hiver de natation à la piscine de Tivoli. Soyons nombreux à venir pour apporter notre soutien à cette manifestation et à ses organisateurs.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter oui pour cet arrêté.

M. MATHIEU : Juste pour vous dire que les Verts également sont pour le vote de cet arrêté. On a parlé beaucoup d'école de natation, mais il y a aussi l'aquagym, la natation pour tous, il y a vraiment quelque chose qui se fait pour tous les communiens par le Lancy-Natation. Soyons attentifs par rapport aux sous dépensés dans la compétition. Je crois aussi, gardons en tête que Lancy en Fête a aussi mangé pas mal d'argent.

Je voulais vous livrer une petite réflexion de ma part, on va sûrement à l'unanimité voter Fr. 230'000.-- ce soir, c'est très bien pour le Lancy-Natation, mais cette somme correspondrait à 2 ans de salaire pour un délégué aux sports. Je pense que ce délégué aux sports nous aurait permis d'éviter ce genre de catastrophe et plein d'autres choses en plus. Donc, gardons en tête que des fois, il faut donner pour recevoir, et qu'un délégué aux sports nous aurait été très utile dans ce cas.

M. PROGIN : Je voulais juste revenir sur un point qui m'a largement dérangé à cette séance commune des finances et des sports, à savoir la partialité que vous avez pu goûter ce soir du Président de la Commission

Séance ordinaire du 26 février 2009

des sports. Je l'avais d'ailleurs relevé en commission, mais cela a disparu du procès-verbal malheureusement.

Pour ce qui est de l'arrêté qui nous occupe ce soir, relever que jusqu'à cette commission, le nouveau comité s'était borné à demander des subventions extraordinaires pour éponger tantôt Fr. 250'000.--, tantôt Fr. 300'000.--, voire plus de Fr. 320'000.-- et que la solution qu'il nous a proposé est une solution que je qualifierai de bonne, de consensuelle puisqu'elle est le fruit du travail de notre Conseil administratif, plus particulièrement, de celui en charge des finances. Ceci allié aux amendements qui ont été faits en commission, à notre agrément, nous voterons donc pour. Nous pensons, à l'instar de nos collègues, que les points relatifs à l'arrêté nous permettent de tirer un trait sur le passé et de renflouer ce club sportif qui a, à n'en pas douter, une importance prépondérante dans notre commune.

M. LUSSI : Je n'ai peut-être pas participé à l'ensemble des commissions des sports, puisque je n'y suis pas, mais je crois que cette commission qui a été tenue, que j'ai eu le plaisir de rapporter ce soir, a quand même été éloquente, et personnellement, j'aimerais qu'on revienne à un peu plus de calme. Il est difficile d'accepter, pas parce que c'est un collègue de parti, ce terme de partialité. En définitive, dès qu'on a une opinion légèrement divergente de certains, est-ce qu'on devient partial, et cela veut dire une petite dose d'obscurantisme dans nos réflexions. Il semble qu'en l'occurrence, il n'y ait pas eu d'obscurantisme, mais peut-être trop tôt, un peu de vision de la part du Président de la Commission des sports.

Donc, méfions-nous quand même de ces termes un peu trop méchants, et admettons qu'on peut avoir, et c'est normal, et la raison de notre présence ici, des avis divergents, le but est de voter justement.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je suis ravir de vous entendre avoir le souci de ne pas utiliser de termes méchants.

L'arrêté 11b) est accepté par 26 oui - 0 non - 2 abstentions. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : Il n'y a pas de Divers pour la séance commune des finances et des sports. Par contre, pour la séance de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs qui s'est tenue auparavant, je relate les divers suivants.

M. Lance confirme que la Commune va signer le bail des locaux de l'ex-paroisse protestante des Palettes. Cette arcade sera à disposition des TSHM pour accueillir les jeunes trois soirs par semaine. Le montant de la location est de Fr. 2'900.--.

Un commissaire interpelle M. Lance sur une proposition de changement du titre de la commission. La Fondation immobilière de Lancy étant en cours de création, il y aurait lieu de supprimer du titre : « et gestion des immeubles locatifs ». M. Lance répond que rien ne sera changé. La Fondation immobilière est créée pour acquérir et transformer de nouveaux immeubles. Ceci ne concerne pas le parc immobilier actuel qui continuera à dépendre du Conseil administratif.

Un commissaire demande que l'on étudie une forme de directives en vue de la rédaction des rapports de commission en public. Souvent, des cas sont présentés, des noms prononcés alors que certains détails et les patronymes ressortent de la sphère de la confidentialité. Il faut absolument éradiquer les détails qui pourraient être sortis de leurs contextes et devenir calomnieux. MM. Lance et Renevey abondent en ce sens et ceci va être soumis à la Commission de l'administration, affaires économiques, communication, lors d'une prochaine séance.

Séance ordinaire du 26 février 2009

**12. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 16 février 2009 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSE**

Quel montant de TVA payée par la Ville de Lancy ?
=====

M. LUSSE présente le sujet : Ce point est la réponse apportée par M. Lance à la question posée par le soussigné lors du Conseil municipal du 18 décembre 2008.

Il s'agit essentiellement de connaître le montant annuel payé par la Ville de Lancy à la TVA de façon à extrapoler, éventuellement, le montant à payer si le taux d'imposition de la TVA devait augmenter.

Mme Andrey, responsable du Service Financier, dresse un tableau complet et explicite de l'ensemble des conditions et obligations de la commune pour répondre aux exigences de la Régie fédérale. Elle mentionne que, pour l'année 2008, la Ville de Lancy a payé un montant de Fr. 57'000.-- pour la TVA.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 4 et 20 février 2009 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

a) Présentation du plan localisé de quartier La Chapelle-les-Sciers
=====

Mme RICHERT présente le sujet : Ce plan est présenté par MM. Moglia et Wuest du Département du territoire, en présence des commissions de l'aménagement de Plan-les-Ouates et de Lancy, de M. Baud qui représente la Fondation Bonna Rapin et l'Hospice Général, de M. Billeter qui représente l'association éco-quartier de Vernier.

En préambule, M. Moglia nous informe que le plan localisé de quartier est conforme aux objectifs du Plan directeur.

Le projet est formé de :

- 8 bâtiments sur la partie basse et 10 sur la partie haute
- 1 esplanade qui sert d'accès aux voitures visiteurs et à l'école
- 1 sortie accès vers l'autoroute
- 1 bassin de rétention de 600 m³ à l'air libre (en cas de fortes pluies)
- 1 emplacement pour une crèche
- des cheminements piétons
- des accès pour le service du feu et pour les camions de déménagement
- 1 déchetterie accessible aux camions (emplacement indicatif)
- 1 place publique sur l'espace réservé aux commerces
- des espaces de jeux
- 1 parking souterrain
- des édicules pour les sorties du parking et comme abris à vélos, 645 places pour les vélos sont prévues (1 vélo/appartement de 3 pièces)
- des massifs boisés au sud avec emprise forestière et dans la partie supérieure, prévu comme parc public

M. Moglia donne les explications suivantes :

Séance ordinaire du 26 février 2009

- 1) Le terrain est en forte pente, le point le plus haut est en limite avec la commune de Plan-les-Ouates et descend jusqu'à la route de la Chapelle. Plusieurs études ont permis de vérifier l'implantation des bâtiments. La surface brute de plancher utile indique l'enveloppe maximale admissible. Les études ne définissent pas les bâtiments mais en donnant l'implantation précise, elles ont permis d'observer qu'une certaine souplesse était possible par l'ajout de superstructures: tous les bâtiments peuvent avoir soit des loggias, soit des attiques, quelques-uns pourront avoir des rez inférieurs.
- 2) Il est prévu de conserver les 90 % de la végétation existante. Pour garder le caractère vert de l'ensemble :
 - les bâtiments seront disséminés sur une sorte de prairie, sans clôture;
 - les toits pourront être plats et végétalisés;
 - les accès des pompiers seront faits de pavés engazonnés.
- 3) Du fait de la pente, les jardinets sont à éviter mais ils seront remplacés par du plantage dans la partie haute de l'ensemble qui fonctionnera en auto partage.
- 4) Le taux de stationnement prévu était de 1,3 place/100m² de logement. Après discussion entre les propriétaires concernés, les autorités des deux communes, le Département, la Direction de la mobilité, le taux de 1 place/100m² de logement a été préféré, non compris les places visiteurs, les places réservées aux commerces, ni celles pour la crèche. En compensation de cette dérogation il est prévu :
 - l'amélioration des dessertes en transports publics,
 - des places réservées au système Mobility,
 - la gestion centralisée de l'ensemble des places de stationnement.L'idée est d'offrir des alternatives crédibles pour que les futurs habitants utilisent moins facilement leurs voitures.
- 5) En application de la loi, les logements sont prévus ainsi :
 - 25 % de LUP,
 - 25% de HLM, HM,
 - 50 % e PPECela représentera de 600 à 650 logements.
- 6) Ces immeubles sont prévus avec le label Minergie, le plan bénéficie donc du bonus de 10 % de surface brute de plancher. Un cahier des charges mis au point avec le Service cantonal de l'énergie quant au chauffage, à l'éclairage, à la ventilation devrait permettre un bon rendement écologique.

Voici les différents points abordés lors de la discussion:

- a) *L'insuffisance de places de stationnement finalement prévues avec son corollaire le risque de stationnement sauvage:*

Il est répondu clairement que dès le début tous les acteurs du projet ont voulu créer un quartier exemplaire avec de l'éco-mobilité. L'article 8 au règlement adopté en juillet 2008 sur le stationnement des véhicules privés permet une mesure dérogatoire mais implique des mesures compensatoires, mesures qui ont été élaborées comme expliqué précédemment. Pour rappel, c'est parce que le quartier était proche des transports publics que le Grand Conseil et le Conseil municipal ont décidé le déclassement. M. Baertschi nous indique que certaines constructions récentes montrent que le taux de 1,2 ou 1,3 peut être trop important par rapport à la demande, il arrive que les places de stationnement ne se louent pas, cela représente un manque à gagner pour les propriétaires d'une part et d'autre part, moins de places de stationnement souterrain permet de baisser les prix des appartements.
- b) *L'impact des logements sur la circulation à la route de la Chapelle*

Une étude est en finalisation et sera mise à l'enquête publique.
- c) *L'absence de places attribuées aux deux roues motorisées*

La direction générale de la mobilité et les autorités cantonales n'encouragent pas ce mode de transport.
- d) *Une réflexion à propos d'un concept global de circulation*

Une vision élargie Genève-Sud a été présentée aux communes concernées et fera l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil d'Etat. L'ensemble des deux quartiers, la partie lancéenne et la partie sur Plan-les-Ouates, est raccordé principalement sur le giratoire de la Milice.

Séance ordinaire du 26 février 2009

- e) *La garantie du traitement réel des espaces publics*
Le PLQ fixe les orientations qui doivent être respectées et une charte des aménagements extérieurs finalisée entre le département et la commune de Lancy détermine la végétation qui sera plantée, la nature des pavés à poser... les personnes concernées s'y référeront. Les espaces publics sont des servitudes d'usage public, ceci est réglé au niveau foncier, dans le cadre des zones de développement un encaissement des taxes d'équipement permettra d'aménager ces espaces ainsi que les cheminements entre les immeubles.
- f) *Une réflexion au sujet d'espaces culturels, festifs à prévoir*
Il est prévu effectivement un local de 30m² pour 4 bâtiments à disposition de la population.
- g) *Le maintien de places de stationnement visiteurs sur l'esplanade*
Les normes prévoient 1 place visiteur/8 logements et il a été souvent constaté que les visiteurs sont souvent réticents à parquer en sous-sol. L'esplanade est une zone de rencontre et comme telle la vitesse est limitée à 20km/heure, le piéton a la priorité.

Le projet devrait permettre d'assurer une vie de quartier pour les habitants et pour la population avoisinante.

b) Village du Grand-Lancy : quelles mesures de protection ?

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Une réflexion quant à l'opportunité de protéger le village du Grand-Lancy remonte aux années 1990. Une série de demandes récentes de démolition ou de travaux de transformation a réactivé la nécessité de prendre une décision. A cette fin, le Conseil municipal a été invité à écouter un exposé de Mme Deuber Ziegler, présidente de la Commission des monuments, de la nature et des sites, le 1er octobre dernier sur le thème : « Le village du Grand-Lancy, un patrimoine à protéger ».

Plus récemment, la commission de l'aménagement a reçu Mme Nemeç-Piguet, directrice de l'Office des monuments, de la nature et des sites puis a entendu les architectes MM. Duparc et Schmid au sujet de leurs projets sur certains bâtiments du village.

Présentation faite par Mme Nemeç-Piguet à propos des moyens à la disposition de la commune pour protéger son village :

- Une option consiste à faire un inventaire et inscrire les bâtiments à valoriser. Chaque cas est à motiver et fait l'objet d'une procédure. La commune préavise chaque dossier. La loi donne 18 mois pour ce travail, y compris le temps que l'Etat fasse ses observations. Chaque propriétaire peut s'opposer individuellement ensuite.
- Une autre option consiste à établir un plan de site qui est une mesure d'ensemble. Il est accompagné d'un règlement dont on peut moduler l'effet par rapport aux objectifs qu'on souhaite atteindre. On peut désigner les bâtiments à garder, ceux qui pourraient être démolis et reconstruits mais avec des gabarits et des indications précises (de silhouettes, de toiture par exemple). La catégorie des bâtiments est décrite. Le Conseil municipal préavise mais le plan est élaboré avec la commune, la CMNS, le Département. En général un terrain d'entente est trouvé. C'est le Conseil d'Etat qui est l'instance décisionnelle.
- Une dernière option consiste à faire passer cet ensemble, actuellement en zone 4B, en zone 4B protégée. Il s'agit d'une mesure d'ensemble qui permet des dérogations, elle est très adaptée aux tissus en termes de constructions nouvelles, moins adaptée en termes de protection d'un bâtiment. Un propriétaire peut démolir, pour s'opposer, il est nécessaire de prendre une mesure ponctuelle à l'image d'une mesure d'inscription à l'inventaire. Il existe une lacune dans la loi. Il peut arriver que la Commission des monuments, de la nature et des sites préavise défavorablement une démolition et que le Département l'autorise. Il peut y avoir recours d'association de protection du patrimoine, mais à ce jour, il n'y a pas de jurisprudence. La CMNS donne son préavis systématiquement sur tous les projets dans la zone 4B protégée, en général, le Département suit l'avis de la commission. Pour faire passer une zone 4B en zone 4B protégée, c'est le Grand Conseil qui est l'instance décisionnelle.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Mme Nemeç-Piguet rappelle à la commission que, d'une part, il est temps que la commune se donne les moyens de conserver au village du Grand-Lancy son caractère, plus le temps passe, plus il prend de la valeur et que, d'autre part, il est nécessaire de donner plus de visibilité aux promoteurs et architectes afin qu'ils puissent s'organiser en toute connaissance de cause.

Suite à cette présentation, la commission écoute MM. Duparc et Schmid qui présentent les projets en cours de requête sur le périmètre en question qui est actuellement en zone 4B :

- Un 1er projet, concerne les 48-50, route du Grand-Lancy, en face de la mairie, une demande de démolition-reconstruction a été déposée il y a 3 ans, le dossier a été rejeté par la commission d'architecture. L'idée est d'enlever le bâtiment jaune utilisé par le brocanteur, de couvrir la cour, de faire un commerce au rez-de-chaussée et des surfaces d'habitation à l'arrière, le dossier est en attente.
- Un 2ème projet, au 54, route du Grand-Lancy et 4 chemin Tressy-Cordy, l'ancienne serrurerie Volpé. Il s'agit de 2 projets sur la même parcelle : trois logements dans l'ancienne ferme (mais une façade donne en partie sur une parcelle de la commune), le projet est déposé et, un immeuble neuf, à l'arrière, chemin Tressy-Cordy, à la place de l'agrandissement fait par M. Volpé, le projet a été déposé mais refusé à cause d'un problème de gabarit avec la maison d'en face. Le projet est retiré actuellement, les architectes sont en discussion avec le département.
- Un 3ème projet au 38-40, route du Grand-Lancy (les architectes sont propriétaires du 38 et M. Péclard du 40), une demande de démolition des deux habitations et la reconstruction d'un immeuble neuf de 12 appartements a été déposée. La CMNS est intervenue pour sauver la silhouette, les démolitions sont refusées, pour l'instant de manière informelle.
- Les architectes ont acheté ces bâtiments dans les trois dernières années, ils informent de leur état de vétusté et expliquent à la commission que leur objectif est de faire une architecture plutôt contemporaine mais qu'au 50, route du Grand-Lancy, il s'agit d'une rénovation.

La commission décide de se rendre sur place, elle estime qu'elle a suffisamment reçu d'informations via Mme Deuber Ziegler afin de pouvoir répondre à la question :

Faut-il protéger le village ? Dans l'affirmative : Quelle mesure choisir parmi les trois présentées par Mme Nemeç-Piguet ?

La commission s'est effectivement rendue sur place en remontant la route du Grand-Lancy depuis la Villa Bernasconi.

Durant la discussion qui a suivi la visite, il s'est avéré nécessaire de clarifier ce qui prévaut dans la situation d'une zone 4B qui est la situation actuelle :

- on peut construire en limite de propriété ou en retrait à 6 m. et jusqu'à 10 m. en hauteur (rez + 2 + éventuellement un toit avec combles habitables)
- les contraintes de limites de propriétés fixent la densité
- il n'y a pas de contrainte architecturale ni de conservation
- cette zone est de la compétence de la commission d'architecture (les architectes sont mandatés pour 4 ans).

Dans le cas du village, des immeubles ont été répertoriés, donc une certaine protection est assurée.

Avant de se prononcer, la commission reprend les implications d'une situation en 4B protégée :

- ce sont toujours des experts qui se prononcent, donc l'équipe de Mme Nemeç-Piguet,
- elle fait l'objet d'une certaine souplesse, l'article 106 permet de déroger à tous les règlements de distance, de gabarit etc. (par exemple, si on arrive à prouver que pour rendre un projet viable, on doit ouvrir une fenêtre qui donne sur le jardin d'un voisin, celui-ci ne peut pas s'opposer
- la CMNS donne des préavis, elle est consultative.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Les implications du plan de site paraissent trop contraignantes à la plupart des commissaires. La commission se détermine très vite pour prendre des mesures de protection en faveur du village et penche plutôt pour adopter l'option d'une zone 4B protégée.

Deux interrogations se posent :

- la première, est liée aux conséquences concernant les promoteurs ayant acheté des maisons et fait des projets sur une zone 4B et qui passe en zone 4B protégée, ce qui est donc le cas à Lancy. M. Baertschi rétorque que notre tâche est politique et qu'il n'est pas de notre ressort d'examiner ces conséquences;
- la deuxième, concerne les limites que couvrirait la zone 4B protégée, à nouveau il nous est fait remarquer qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal de fixer les limites de la zone.

Avant de passer au vote, il est encore expliqué que dans la zone 4B protégée, il y a un aspect de protection, mais il est possible d'utiliser l'article 106 et cela convient à la plupart des commissaires car cela laisse plus de souplesse.

Le Président met aux voix la demande de passer en zone 4B protégée, de la Villa Bernasconi à la Ferme Roch.

A la majorité (1 abstention), la commission est favorable à la proposition ci-dessus.

M. FAVRE : Mme Richert, dans son rapport, a fait état des architectes qui veulent les projets qu'elle a montrés tout à l'heure. Renseignements pris auprès de ces architectes, ces derniers apprécient la démarche de mettre en 4B zone protégée parce que pour eux, ils sauront clairement où ils doivent aller, les choses vont pouvoir avancer, ils sauront à quelle sauce ils seront ou pas mangés. Ils pourront vraiment progresser, donc c'était la question qu'on s'était posée vendredi, à savoir qu'est-ce qui les intéressait le plus, c'est clair ce n'est pas ce qui va motiver notre choix, mais en ce qui les concerne, ils seraient heureux de voir ce secteur passer en 4B zone protégée, ce qui représenterait des avantages dans leurs projets. Le fait qu'on ait attendu plus de 4 mois le rapport de Mme Deuber Pauli, cela a passablement traîné, donc maintenant, ce serait bien que les choses avancent. C'est pour cela que j'ai un peu fait le forcing ce soir, qu'on ne vote pas sur le principe, mais qu'on vote vraiment avec des croquis, quelque chose de concret et que le Conseil administratif puisse soumettre cela au Grand Conseil pour que les choses avancent.

M. LUSSI : Je voulais simplement exprimer, une fois n'est pas coutume, la satisfaction du groupe UDC pour le travail effectué en commission. Je remercie personnellement les conseils toujours éclairés de M. Calabrese quant aux différentes solutions et implications que telle ou telle chose peut générer. En l'occurrence, notre vision est absolument de conserver le côté villageois de Lancy, le résultat est probant, on peut faire en 4B zone protégée, mais pas s'acharner à conserver ce que je qualifierai de rebut pratiquement impossible à modifier.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Merci beaucoup pour cette collégialité ce soir, c'est que du bonheur, ou presque.

M. BAERTSCHI : Vous me permettrez peut-être de distribuer la résolution telle qu'elle a été acceptée sur le principe par votre docte assemblée, de telle manière que Mme Augsburguer puisse distribuer le texte qui a été reconstruit, il y a également un plan.

Résolution acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers
=====

Séance ordinaire du 26 février 2009

Mme RICHERT présente le sujet : Le divers concerne un projet de construction route du Pont-Rouge pour lequel une demande de dérogation avait été faite. Sur une partie du terrain, une surface de 36 m2 devait être cédée gratuitement à la commune.

La commission avait fait un vote de principe en faveur de la dérogation sous deux conditions :

- le calcul exact du rapport de surface
- la certitude que le terrain soit cédé gratuitement à la commune.

Actuellement, les calculs sont refaits mais l'acheteur ne veut pas payer sans l'autorisation de construire entrée en force.

Des engagements formels devant notaire devraient résoudre la situation.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ALONSO : Je voudrais vous informer, suite au départ de M. Mizrahi, les nouvelles répartitions du parti Socialiste :

Commission de l'administration, affaires économiques, communication :

M. Christo Sabev - M. Javier Alonso

Commission de l'aménagement du territoire :

M. Alessandro Calabrese - M. Javier Alonso

Commission de la culture :

Mme Luisa Alonso-Pentzke - M. Christian Marchiando

Commission de l'environnement et développement durable :

Mme Luisa Alonso-Pentzke - M. Alessandro Calabrese

Commission des finances et gestion des immeubles locatifs :

Mme Murielle Marchiando - M. Pierre-Alain Volery

Commission de la sécurité :

Mme Murielle Marchiando - M. Javier Alonso

Commission des affaires sociales :

Mme Murielle Marchiando - M. Claudio Vitali

Commission des sports :

M. Claudio Vitali - M. Christo Sabev

Commission des travaux et constructions :

M. Pierre-Alain Volery - M. Christian Marchiando

M. MATHIEU : J'ai pris acte de la rocade des commissions des finances et de l'administration annoncée par M. le Maire. Je pensais qu'il allait nous proposer pour le 18 mai, le lendemain du scrutin sur le référendum fiscal, une commission des finances et des sports réunies.

M. ZEHFUS : J'aimerais rebondir sur la longue diatribe ou le pamphlet d'un de nos citoyens lors du dernier Conseil municipal et je fais un parallèle sur les inquiétudes de mon collègue député du MCG, également lors du dernier Conseil municipal, sur l'éventuelle ouverture de locaux d'accueil sur notre commune pour les demandeurs d'asile.

Je suggère à nos édiles du Conseil administratif de faire la proposition d'accueillir des demandeurs d'asile en provenance de la base américaine à Cuba de Guantanamo. Cette proposition serait très certainement soutenue ardemment par notre Ministre genevoise à Berne et applaudie par notre majorité de gauche.

Certes, le Conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet a déjà eu la faveur des médias en étant favorable à l'accueil de ces demandeurs d'asile.

Séance ordinaire du 26 février 2009

Ainsi, on pourrait les loger et leur confier une mission de surveillance dans le quartier des Palettes, plus spécialement devant les allées 62 à 66. Ces gens qui ont été formés à la dure et qui étaient prêts à sacrifier leur vie ont certainement souffert de leur longue captivité et par conséquent de leur oisiveté. Ainsi, ils pourraient se réhabiliter et on pourrait les équiper de matraques télescopiques ou autres moyens pour faire respecter l'ordre et rassurer nos citoyens.

On déchargerait également nos ASM qui pourraient consacrer un peu plus de leur temps à la sécurité aux abords des écoles et pour toute la problématique du parking sauvage, voire celle des salissures provoquées par la gent canine.

M. ANNEN : J'ai juste une petite question au Conseil administratif concernant les 5 places qui ont été mises en propriété privée, lorsqu'on vient en séance de commission ou au Conseil municipal, si ce sont des places qui seront à éviter, sous peine de se faire amender.

M. LANCE : Je n'ai pas de réponse à donner à M. Zehfus. Concernant l'intervention de M. Annen, effectivement, vous serez obligé d'éviter d'utiliser ces cinq places jaunes parce qu'elles sont prévues en fait pour des voitures Mobility. Lorsque nous aurons un budget validé par votre Conseil municipal, nous pourrions utiliser ces voitures Mobility.

En l'état, ces 5 places peuvent être utilisées, sur décision du Conseil administratif, par 3 services de la Mairie lorsqu'ils utilisent leurs voitures pour des déplacements professionnels. Il s'agit des services des affaires sociales, travaux et constructions et l'administration, qui peuvent les utiliser pendant la journée. Sinon, le parking de la Mairie est limité en zone 3 heures.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Notre séance touche à sa fin, je réitère mes souhaits de bienvenue à M. Sabev. Je vous souhaite à tous et à toutes un bon retour chez vous, un bon début de printemps. Je vous invite à aller découvrir l'adorable rocaille derrière les serres communales au parc Chuit qui est recouverte de crocus, primevères et perce-neige.

Dans l'immédiat, je vous invite à aller au carnotzet pour y poursuivre la soirée et y accueillir notre nouveau membre.

La séance est levée à 21 heures 55.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN